



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Courrier Cabinet du Président Rennes Métropole		
ORIGINAL	JL GAUMIN	
COPIE		
DAUH		
H. Loric		
Reçu le : 03 SEP. 2018		

Préfecture,

Rennes, le 30 août 2018

Direction des collectivités territoriales
et de la citoyenneté

Le Préfet

Bureau de l'urbanisme

à

Affaire suivie par : J. Bellamy

☎ : 02.99.02.14.02

✉ : joseph.bellamy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur le Président de Rennes Métropole

Objet : Commune de Betton : Plan local d'urbanisme – Mise en compatibilité n° 1.
Ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AU du Haut-Rigné.

Réf : Votre courrier DGS/SPEU/2018.07.25 du 2 août 2018.

P. J. :

Par courrier ci-dessus référencé, vous m'avez notifié avant enquête publique le dossier relatif à la mise en compatibilité n° 1 du PLU de la commune de Betton concernant l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AU du Haut-Rigné.

Le projet prévoit de réduire de 100 mètres à 50 mètres la marge de recul prévue au titre de la loi Barnier pour la RD 175.

Toutefois, les simulations montrent l'existence de parkings entre les bâtiments de la future plateforme logistique Chronopost et la RD,

Le règlement s'appliquant à tout aménagement, si le recul ne vise que les constructions, les OAP et le règlement doivent le préciser et prévoir les mesures d'intégration correspondantes.

Rennes Métropole Service Planification et Etudes Urbaines
Date arrivée : 07 SEP. 2018
Observations → CSD

Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire général
Pour le Secrétaire général, par suppléance
Le Directeur de cabinet

Augustin CELLARD

Copie à :

- DDTM – SEHCV et SECTAM
- M. le Maire de Betton